

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU
PLAN D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ETE/HIVER
TRANCHE 2011-2013
SITE D'INTERET DEPARTEMENTAL DU LAC BLANC**

VU la convention relative au programme d'aménagement touristique été/hiver, tranche 2011-2013, signée le 28 février 2014

Entre les soussignés,

- le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par la Mission Aménagement de la Montagne), sis 100 avenue d'Alsace – B.P. 20351 – 68006 Colmar Cedex représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 13 mars 2015,

ci après dénommé « le Département »
d'une part,

- la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, sise 31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG, représentée par Monsieur Jean-Marie MULLER, Président, dûment habilité par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes en date du.....

ci après dénommée « la Communauté de Communes »

- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc, sis 31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG, représenté par Monsieur Guy JACQUEY, Président, dûment habilité par délibération du comité syndical en date du.....

ci-après dénommé « le Syndicat Mixte »
d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Lors de sa séance du 13 juillet 2006 (*rapport 11/25-06*), la Commission Permanente du Département du Haut-Rhin a approuvé les termes de la convention pluriannuelle de développement du site du Lac Blanc, géré par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc, et a autorisé le Président du Conseil Général à la signer.

L'objet de cette convention était de définir les modalités techniques et financières de réalisation du projet de développement du site du Lac Blanc pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006. Les travaux relatifs à cette première convention se sont achevés en 2008.

Une nouvelle convention, adoptée en Commission Permanente du 12 décembre 2013 (*rapport 11-6-9*) et signée le 28 février 2014, formalisant les programmes 2011-2013, prévoit les modalités techniques et financières relatives aux opérations constituant une seconde tranche du programme.

Toutefois, certaines opérations se sont avérées plus onéreuses que prévu, ce qui a amené le syndicat mixte à solliciter les financements complémentaires auprès du Département du Haut-Rhin ainsi que de la Communauté de Communes.

Conformément à l'article 6 de la convention signée le 28 février 2014, pour tenir compte d'éventuels changements (...) dans la participation financière des membres, celle-ci peut être modifiée par voie d'avenant avec l'accord des parties.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver 2011-2013 du site du Lac Blanc signée le 28 février 2014, toujours en vigueur, suite aux modifications financières intervenues dans le cadre des marchés de travaux conclus par le syndicat, lesquelles impliquent l'attribution de subventions complémentaires de la part des membres du syndicat.

Les opérations suivantes sont concernées :

Opérations	Montant subventionnable € initial	Montant marchés €	Subvention déjà attribuées CG68 €	Surcoûts €	Subvention complémentaire demandée CG68 €	Subvention complémentaire demandée COM COM de Kaisersberg €
Zone ludique Freestyle	280 000	362 500	176 400	82 500 (*) + 56 000 (*) = 138 500	124 650	13 850
Développement VTT XC enduro	120 000	130 000	108 000	10 000 (**)	9 000	1 000
Front de neige	72 000	91 000	64 800	19 000 (***)	17 100	1 900
TOTAUX				167 500	150 750	16 750

Détail des surcoûts :

- **(*) Zone ludique Freestyle**

Sub Convention Massif non versée	56 000 €
Surcoût terrassement	70 000 €
Etude paysagère	3 500 €
Surcoût éclairage	9 000 €
TOTAL SURCOUT	138 500 €

Pour l'opération « zone ludique freestyle et Module VTT », le syndicat mixte s'est vu signifier par le Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, une participation financière d'un montant de 106 760 €, par courrier en date du 21 mai 2012.

En conséquence, le plan de financement initial a été bâti en tenant compte de cette participation.

Toutefois, dans un second temps, une convention portant attribution d'une subvention de 50 760 € a été signée, impliquant une baisse de la participation des crédits issus de la Convention de Massif, d'un montant de 56 000 €.

- **(**) Développement VTT XC enduro**

Surcoût marché passerelle	15 000 €
---------------------------	----------

Sécurisation	- 5 000 €
TOTAL SURCOUT	10 000 €

- **(***) Front de neige**

Surcoût terrassement	9 000 €
Sécurisation	2 000 €
Surcoût canon à neige	8 000 €
TOTAL SURCOUT	19 000 €

Le syndicat ne disposant pas des ressources propres nécessaires pour prendre en charge ce déficit de financement, il sollicite de ses membres le versement d'une subvention complémentaire.

Pour l'ensemble des 3 opérations, le montant total des subventions complémentaires demandées est de 150 750 € pour le Département du Haut-Rhin soit un taux d'aide de 90 % et de 16 750 € pour la communauté de communes de Kaysersberg soit un taux d'aide de 10 %.

Cas particulier : Surestimation du coût initial – Opération « installation d'un tapis roulant »

L'opération « installation d'un tapis roulant » a bénéficié, dans le cadre du programme d'aménagement pluriannuel, d'une subvention du Conseil Général. Toutefois, celle-ci a été attribuée sur la base d'un marché surestimé, ainsi qu'il apparaît ci-dessous :

Opération	Montant initial estimé des travaux €	Montant marchés €	Subvention déjà attribuée CG68 € (non versée)	Moins valeur sur marché €
Acquisition et installation d'un tapis roulant	160 000	145 500	144 000	14 500

Le montant de 14 500 € correspondant au montant surestimé du marché pourrait être déduit de la dépense subventionnable au titre de l'opération « acquisition et installation d'un tapis roulant ».

Dans le même sens, le syndicat mixte, sur sa proposition, s'engage à ne pas réaliser la couverture prévue au dispositif « tapis roulant », pour un montant de 60 000 € réduisant ainsi d'autant la dépense subventionnable.

De ce fait, la nouvelle dépense subventionnable est de 85 500 € (160 000 € - 74 500 €).

En conséquence, la subvention départementale pour l'acquisition et l'installation d'un tapis roulant est ramenée de 144 000 € à 76 950 €, et la subvention de la communauté de communes de Kaysersberg de 16 000 € à 8 550 €.

Article 2 : Modifications apportées à la convention

L'article 2 page 7 de la convention signée le 28 février 2014 est complété comme suit :

d. Ajustement du plan de financement de certaines opérations 2012 et 2013 et octroi de subventions complémentaires par le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de Kaysersberg

Le plan de financement des opérations 2012 et 2013 visées dans le tableau ci-dessous est arrêté définitivement comme suit :

. Besoin de financements complémentaires :

Opérations	Montants des surcoûts €	Moins value sur opération Tapis roulant €	Subvention Complémentaire CG €	Subvention complémentaire COM COM €	Total subventions €
Zone ludique freestyle – GSS00295	82 500 + 56 000 = 138 500	0	124 650	13 850	138 500
Développement VTT XC Enduro – GSS00294	10 000	0	9 000	1 000	10 000
Aménagement du front de neige – GSS00298	19 000	0	17 100	1 900	19 000
TOTAL	167 500	0	150 750	16 750	167 500

. Réduction des subventions Tapis Roulant :

Opérations	Moins value sur opération Tapis roulant €	Réduction de la subvention départementale déjà engagée €	Subvention départementale après réduction €	Réduction de la subvention de la C/C de Kayserberg déjà engagée €	Subvention de la C/C de Kayserberg après réduction €
Tapis roulant – GSS00321 (Subvention déjà engagée par le CG68 144 000 €)					
Couverture non réalisée	60 000	- 54 000		- 6 000	
Reliquat pour moins value marché	14 500	- 13 050		- 1 450	
TOTAL	74 500	-67 050	76 950	- 7 450	8 550

Article 3 : Autres dispositions

Les autres articles de la convention initiale signée entre les parties au présent avenant restent sans changement.

Fait en trois exemplaires
A Colmar, le.....2015

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Président du Syndicat Mixte
Pour l'Aménagement du site du Lac Blanc

Guy JACQUEY

Le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée de Kaysersberg

Jean-Marie MULLER